

La veille municipale

mercredi 9 juillet 2008
volume 11, numéro 28
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales
modifiées

2 Règlements municipaux
modifiés

*Gazette officielle du
Québec, Partie 2, fascicule
n° 28 du 9 juillet 2008*

3 *Gazette officielle du
Québec, Partie 1, fascicule
n° 27 du 5 juillet 2008*

Gaudet Éditeur ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,
L.R.Q., c. **A-19.1**, a. 188.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, a. 1.*

Charte de la Ville de Lévis, L.R.Q., c.
C-11.2, a. 88.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, a. 2.*

*Charte de la Ville de Longueuil, L.R.Q.,
c. C-11.3, aa. 71, 72,
ann. C, a. 4.*

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 3-
5.*

*Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q.,
c. C-11.4, aa. 89.1, 130.3, 131, 144.8,
ann. C, aa. 102.2, 256.*

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 6-
11.*

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c.
C-11.5, a. 115.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, a. 12.*

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c.
C-19, aa. 6, 105.2, 318, 319, 320, 323,
324, 325, 326, 342, 345, 467-467.8,
467.10.1-467.14, 468.14.1-468.14.5,
468.45.7-468.45.15, 468.51, 476.1-
476.4, 544, 569, 569.0.1-569.0.5.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 13-
29, 138, par. 1°.*

Code municipal du Québec, L.R.Q., c.
C-27.1, aa. 25, 82, 83, 89, 129, 130,
135, 142, intitulé du titre IV, 144, 145,
145.1, 148-148.0.2, 148.1, 149, 150,
151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158,
164.1, 176.1, 176.2, 176.4, 183, 201,
525-533, 535.1-539, 583.1-583.5, 614.7-
614.15, 620, 954, 955, 956, 960.0.1-
960.0.7, 961.1, 968, 975, 1026, 1036,
1043, 1044, 1050, 1057, 1060, 1063,
1094, 1094.0.1-1094.0.8, 1121.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 30-
61, 138, par. 2°.*

*Communauté métropolitaine de
Montréal, L.R.Q., c. C-37.01*, a. 4.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, a. 62.*

*Loi sur la Communauté métropolitaine
de Québec, L.R.Q., c. C-37.02*, a. 4.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, a. 63.*

*Loi sur les compétences municipales,
L.R.Q., c. C-47.1*, aa. 41.1, 67, 78.1-
78.13, 92.1, 92.7, 110, 110.1-110.3.

*Entrée en vigueur des articles 217-220, 236,
237;*

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 64-
70.*

*Loi sur les conseils intermunicipaux de
transport dans la région de Montréal,
L.R.Q., c. C-60.1*, aa. 10, 27, 27.3, 27.4,
28.

Loi sur les compétences municipales, L.Q.
2005, c. 6, aa. 217-220;

*Loi modifiant diverses dispositions législatives
en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, a. 71.*

*Loi sur la conservation et la mise en
valeur de la faune, L.R.Q., c. C-61.1*,
aa. 78.5, 101.1.

Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs, L.Q. 1988, c. 39, a. 9;

Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec, L.Q. 2000, c. 48, a. 14.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. **E-2.2**, aa. 66, 408, 580.1-580.4, 582.1, 659.4.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 72-76.

Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. **F-2.1**, aa. 57.1.1, 244.59, 250.1, 252.1, 261, 262.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 79, 81, 83-85, 86 (partie).

Loi sur certaines installations d'utilité publique, L.R.Q., c. **I-13**, a. 3.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, a. 87.

Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., c. **O-9**, a. 210.29.2, ann. I.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 89, 90.

Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, L.R.Q., c. **R-9.3**, aa. 64, 69, 70.1, 70.2, 70.2.1, 70.4, 70.6-70.6.2, 70.10, 70.10.1, 72, 81.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 96-105, 107.

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. **S-30.01**, aa. 139, 154.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 109, 110.

Loi concernant la taxe sur les carburants, L.R.Q., c. **T-1**, a. 10.1.

Loi sur les compétences municipales, L.Q. 2005, c. 6, a. 236.

Loi sur les transports, L.R.Q., c. **T-12**, aa. 48.18-48.43.

Loi sur les compétences municipales, L.Q. 2005, c. 6, a. 237;

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 111-113.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. **V-6.1**, aa. 18.1, 173, 204, 358, 361.1, 374.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2008, c. 18, aa. 114-119.

Loi concernant la Ville de Lévis, (Privé), L.Q. **2007, c. 49**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis conformément aux articles 209.1 et 209.2 du Code de la sécurité routière, [R.R.Q., c. **C-24.2**, D. 751-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4023], nouveau.

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis conformément aux articles 209.1 et 209.2 du code de la sécurité routière, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 0.1.6], remplacé.

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis conformément aux articles 209.1 et 209.2 du Code de la sécurité routière, D. 751-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4023, a. 6.

Règlement sur les sommes à verser au gardien d'un véhicule routier, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 4.1.3], abrogé.

Règlement abrogeant le Règlement sur les sommes à verser au gardien d'un véhicule routier, D. 750-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4023, a. 1.

Règlement sur le régime de péréquation, [R.R.Q., c. **F-2.1**, D. 661-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3967], nouveau.

Règlement sur le régime de péréquation, [R.R.Q., c. F-2.1, r. 9.002], remplacé.

Règlement sur le régime de péréquation, D. 661-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3967, a. 62.

Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en

faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, [R.R.Q., c. **M-25.2**, D. 721-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4011], nouveau.

Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence, [R.R.Q., c. **P-13.1**, D. 695-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4002], nouveau.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 28 du 9 juillet 2008

RÈGLEMENTS ET AUTRES ACTES

Application des dispositions de la section V du chapitre I du titre II et de l'article 354 de la Loi sur la police au corps de police du Village naskapi de Kawawachikamach.

D. 691-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4000.

Entente relative à la prise en charge de responsabilités en matière de gestion forestière par les municipalités régionales de comté de la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

D. 718-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4010.

Prolongation de la mise en réserve de certains territoires à titre de réserves aquatique et de biodiversité projetées.

A.M. 2008 du 19-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4026.

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord.

D. 630-2008 du 18-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4157.

Soustraction du projet de reconstruction de certaines sections du mur de protection de la route 132, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la

délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la ministre des Transports.

D. 636-2008 du 18-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4159.

Soustraction du projet de correctifs aux digues 1, 3 et 4 du lac Dasserat sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur d'Ontario Power Generation Inc.

D. 637-2008 du 18-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4160.

Approbation des plans et devis, en faveur d'Ontario Power Generation Inc., du projet de modification de structure des digues du lac Dasserat, sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

D. 638-2008 du 18-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4162.

Approbation d'une convention constituant un permis portant sur l'utilisation et l'occupation d'une partie de la réserve Kitigan Zibi aux fins d'une route publique.

D. 645-2008 du 18-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4167.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 27 du 5 juillet 2008

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 575.

VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 575.

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

AFFAIRES MUNICIPALES ET
RÉGIONS

MUNICIPALITÉ DE GRAND-CALUMET (*Changement de nom — Erratum*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 581.